

Élargir l'Accès à l'Avortement Sécurisé en la RDC: Gains pour la Santé des Femmes

Le Protocole de Maputo, publié dans le Journal officiel de la République Démocratique du Congo (RDC) en mars 2018, outrepassa les lois locales et renforce la légalité de l'avortement en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste, et pour la protection de la santé mentale et physique de la mère ou de la vie de la mère ou du fœtus.¹

Pourtant, l'accès des femmes à l'avortement légal en RDC reste très limité en partie à cause de:

- **D'un manque d'accès aux soins médicaux** pour prévenir et interrompre les grossesses.
- **De stigmas** contre les femmes qui cherchent ou qui ont eu un avortement.
- **D'un manque de connaissances** des prestataires médicaux sur les modifications portées à la loi ou leur réticence à offrir des services d'avortement sécurisé par crainte de discrimination ou de sanctions légales.

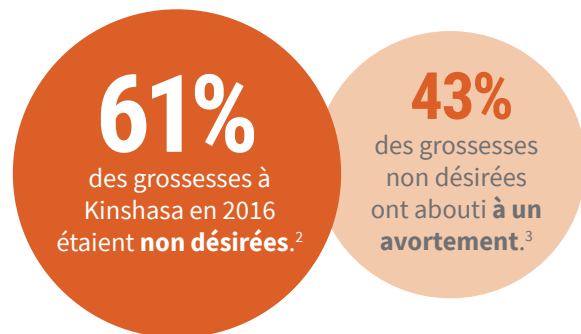
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo)

Article 14 : Droits en matière de Santé et de Reproduction (2)(c). Protéger les droits des femmes en matière de reproduction en autorisant l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la poursuite de la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus.

– Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, « Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique », 2003.

Pourquoi l'Accès à l'Avortement Sécurisé Est-Il Important ?

La RDC a des taux extrêmement élevés de grossesses non planifiées à cause, d'une part, de la faible utilisation des méthodes modernes de planification familiale et d'autre part du taux élevé d'agressions sexuelles, qui mènent souvent à l'avortement.



LES GROSSESSES NON DÉSIRÉES ET LES AVORTEMENTS NON SÉCURISÉS METTENT EN DANGER LA VIE DES FEMMES.

Avant la ratification du Protocole de Maputo, l'avortement était illégal sous presque toutes les circonstances, mais cela n'a pas empêché les femmes de réaliser des avortements. En effet, beaucoup ont eu recours à des méthodes dangereuses, et mauvaises au plan médical.

À Kinshasa en 2016...

près de

147.000

avortements provoqués se sont produits.⁴

près de

38.000

femmes ont été **traitées pour des complications liées à l'avortement provoqué**.⁵

LES AGRESSIONS SEXUELLES ET LES VIOLS SONT DES CAUSES MAJEURES DES AVORTEMENTS NON SÉCURISÉS.

Environ 27% des femmes en la RDC déclarent avoir été victimes d'agression sexuelle au cours de leur vie.⁶

Dans les Provinces Orientales de la RDC...

17%

des femmes qui ont été violées ont déclaré être tombées enceintes suite à une attaque.⁷

65%

des femmes tombées enceintes à cause de violences sexuelles et qui ont choisi d'interrompre leur grossesse ont utilisé des herbes traditionnelles inefficaces ou potentiellement dangereuses.⁸

47%

des femmes qui ont continué leur grossesse l'ont fait par crainte de mourir des effets secondaires des méthodes d'avortement non sécurisées.⁹

Recommandations pour Les Prestataires de Soins

- » S'assurer que les politiques au sein des organisations et des associations professionnelles **sont conformes à la loi** en vigueur.
- » **Modifier le Code de déontologie** pour soutenir les prestataires qui offrent l'avortement sécurisé.
- » **Offrir aux femmes des informations** sur les options juridiques permettant l'interruption des grossesses non désirées et offrir des services d'avortement—ou les référer à des services d'avortement— dans toute la mesure permise par la loi.
- » **Plaider pour l'intégration du langage du Protocole de Maputo** dans les politiques au niveau des provinces et des zones de santé.

En respectant la loi et en offrant l'accès à l'avortement sécurisé et aux soins post-avortement, les prestataires de soins de santé peuvent réduire les conséquences sanitaires à long terme et les risques de décès pour les femmes ainsi qu'envoyer un message fort à la communauté : que l'avortement est une procédure normale et une composante essentielle des soins de santé.

Références

¹ «Loi sur la Santé de la Reproduction en République Démocratique du Congo : Recueil d'Arguments», Comité Technique Multisectoriel Permanent, République Démocratique du Congo (Octobre 2014).

² Sophia Chae et al., «L'Incidence de l'Avortement Provoqué à Kinshasa, République Démocratique du Congo, 2016», *PLoS ONE* 12, n° 10 (2017).

³ Chae, 2017.

⁴ Chae, 2017.

⁵ Chae, 2017.

⁶ Ministère du Plan et Suivi de la Mise en oeuvre de la Révolution de la Modernité (MPSMRM), Ministère de la Santé Publique (MSP), et ICF International, Enquête Démographique et de Santé en République Démocratique du Congo 2013-2014 (Rockville, Maryland, USA : MPSMRM, MSP et ICF International, 2014).

⁷ Kirsten Johnson et al., «Association des Violences Sexuelles et des Violations des Droits de l'Homme avec la Santé Physique et Mentale dans les Territoires de l'Est de la République Démocratique du Congo», *Journal de l'Association Médicale Américaine* 304, n° 5 (2010): 553-62.

⁸ Gillian Burkhardt et al., «Grossesses Liées à la Violence Sexuelle dans l'Est de la République Démocratique du Congo: Une Analyse Qualitative de l'Accès aux Services Relatifs à l'Interruption de Grossesse», *Conflict and Santé* 10, n° 30 (2016).

⁹ Burkhardt et al., 2016.

© 2018 Population Reference Bureau. Tous droits réservés.

 **SI JEUNESSE SAVAIT**
Pour que le choix de la jeunesse compte

safe
ENGAGE 

PRB

**INFORM
EMPOWER
ADVANCE**